

Rivieres, les premiers dix jours dans les mois de Février, Avril, juin, Août, Octobre et Décembre, (les fêtes et les Dimanches exceptés.)

Le Juge Provincial, dans le District de Gaspé, tiendra une Cour pour les Plaidoyers Civils des quatre termes annuellement, savoir ;

A Bonaventure dans la Baie des Chaleurs, depuis le 16me jusqu'au 31me jour de Mai.

A Carleton, dans la même Baie, depuis le 16me jusqu'au 31me jour de juillet.

A Percé, à l'entrée de la Baie de Gaspé, depuis le 16me jusqu'au 31me jour d'Août.

A Douglas Town, dans la dite Baie, depuis le 16me jusqu'au 30me. jour de Septembre. Tous les sus-dits jours inclus, à l'exception des Dimanches et Fêtes.

Le Bill approprié tout le mois de Juillet pour tenir des Cours de Tournée dans les trois Districts de Québec, Montreal et Trois Rivieres.

